

Date de la convocation	27 août 2026
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	1

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2026

n°D20260904 – 03a

Objet : Acquisition de parcelles agricoles pour l'agrandissement de la station d'épuration « Lagune » à VALLEGUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 juin 2026 ;

Considérant le point B3-5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que dans le cadre de l'extension de la station d'épuration « Lagune » de VALLEGUE, il est nécessaire d'acquérir les parcelles agricoles, libres de toute occupation, cadastrées section A n°631, 634, 636 et 637, sises sur la commune de VALLEGUE (suivant le document d'arpentage 246 B en date du 30 juin 2026) ;

Considérant l'accord du propriétaire, Monsieur Philippe GUIRAUD, pour la vente à Réseau31, moyennant le prix de 9 163,05 €, soit 1,85 € le m², des parcelles cadastrées section A n°631, 634, 636 et 637, d'une superficie totale de 4 953 m² ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

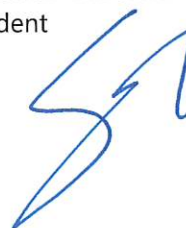
Décide

Article 1 : d'approuver l'acquisition, des parcelles cadastrées section A n°631, 634, 636 et 637, d'une superficie totale de 4 953 m², sises sur la commune de VALLEGUE, libres de toute occupation et appartenant à Monsieur Philippe GUIRAUD, moyennant le prix de 9 163,05 €, soit 1,85 € le m², les frais de notaire venant en sus à la charge de Réseau31 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexes : plan du géomètre-expert, document d'arpentage n°246 B et extrait cadastral